

Priorités et nouveautés 2026-2027

La rentrée scolaire en Suisse romande et au Tessin

Anne Bourgoz, Franca Armi

Dès le 17 août 2026, les élèves romands et tessinois reprenaient le chemin de l'école. La rentrée est l'occasion pour les cantons d'annoncer les thématiques sur lesquelles ils travaillent et les changements prévus pour l'année qui débute. Les défis sont variés, de l'intelligence artificielle aux fortes chaleurs, pour lesquels les cantons proposent différents soutiens aux élèves comme au corps enseignant.

SOMMAIRE

- Éducation numérique
- Climat scolaire et prévention
- Santé et bien-être
- Compétences scolaires: renforcer les bases
- École à visée inclusive
- Gouvernance, réformes et changements structurels
- Durabilité
- Évaluation
- Orientation et transition
- La rentrée en chiffres



© AdobeStock

Les principaux points forts et nouveautés de cette rentrée scolaire 2026-2027 sont synthétisées dans le présent document. Les cantons romands et le Tessin opèrent des choix de communication propres à leur situation en se concentrant sur les changements et nouveautés majeurs prévus pour la nouvelle année scolaire. La variété des projets démontre le véritable potentiel des cantons à proposer des solutions face aux défis qui se posent localement.

Les points forts de la rentrée

L'**intelligence artificielle (IA)** fait partie des enjeux majeurs de cette rentrée et les cantons mettent en place des mesures afin d'accompagner et d'encadrer l'usage de cette technologie dans le cadre scolaire. Le **climat scolaire** est également une préoccupation que partagent les cantons, qui renforcent leurs dispositifs, notamment pour la gestion des comportements

difficiles. Enfin, les défis imposés par les fortes chaleurs de l'été 2026, notamment en matière de **santé et le bien-être à l'école**, font l'objet de différentes pistes et solutions à court et à plus long terme. De nombreuses autres nouveautés, réunies dans ce document, marquent également la rentrée en Suisse romande et au Tessin.

Éducation numérique

Si les cantons latins annoncent majoritairement des nouveautés concernant l'intelligence artificielle générative (IAg), d'autres aspects de l'éducation numérique évoluent également.

Dans le canton du JU¹, le **Plan d'action numérique** entre dans sa dernière phase, avec notamment la fin de la formation des enseignantes et enseignants et

¹ Par souci de simplification, les cantons sont désignés par leur acronyme dans l'ensemble du texte. Berne: BE; Fribourg: FR; Genève: GE; Jura: JU; Neuchâtel: NE; Vaud: VD; Tessin: TI; Valais: VS.

une conférence qui leur est destinée. Les réflexions sur l'après-plan porteront en particulier sur le lien entre l'école et les familles, la souveraineté numérique, l'intelligence artificielle et la réduction de l'impact environnemental.

La **formation du corps enseignant** s'achèvera également en 2027 dans le canton de **FR**. La question de l'**équipement** (projet ENEO) est abordée dans le cadre de la stratégie cantonale: celui des élèves reste à la charge des communes tandis que le canton assumera à l'avenir celui du personnel cantonal des écoles. Un renforcement du support technique et une gestion centralisée des outils numériques des établissements scolaires font également partie de la stratégie, avec une entrée en vigueur fixée pour 2029. Au secondaire II, les élèves utilisent leur propre ordinateur tandis que la formation des enseignantes et enseignants est encouragée de manière ciblée et continue, notamment par le biais de référentes et référents informatiques au sein des établissements, avec un accent sur l'intelligence artificielle.

Cette année, le canton de **GE** introduit trois **manuels**, complétant l'enseignement de l'éducation numérique de la 1^{re} à la 11^e année: *Éducation numérique 7P-8P*, *Sciences appliquées 10^e*, *Éducation aux médias et à l'image 11^e*. En matière de **prévention**, se poursuit la diffusion de supports d'informations destinés aux parents concernant la question des écrans, réalisés en partenariat avec la fondation *Action innocence*. Réalisé par cette dernière, un pavillon itinérant destiné aux 5^e et 6^e années sera accueilli dans les écoles primaires; il invite les élèves à s'interroger sur leur utilisation des écrans. D'autre part, un cours animé par l'association *Rien ne va plus* sera proposé à tous les élèves des classes de 11^e année sur la prévention de l'usage excessif des jeux vidéo et réseaux sociaux.

Quelques nouveautés en **VS**: la **formation** du corps enseignant pour le secondaire II est lancée, des **coordinateurs et coordinatrices numériques** accompagnent les directions d'établissement et une directive concernant les enregistrements vidéo et audio est élaborée.

Encadrer les usages de l'intelligence artificielle générative à l'école

Dans les cantons romands, l'intelligence artificielle (IA) s'inscrit progressivement dans les outils numériques à disposition du corps enseignant et des élèves. Les autorités scolaires font le choix d'en accompagner l'utilisation, en favorisant la compréhension de la technologie elle-même et de ses enjeux, notamment environnementaux, ainsi que les usages responsables et appropriés du point de vue pédagogique.

Dans le canton de **GE**, le projet «**IA et éducation**» constitue le fil rouge de l'année 2026-2027. Celle-ci sera rythmée par plusieurs temps forts: une consultation des élèves via une enquête par questionnaire, des ateliers

dans les écoles, des débats avec des scientifiques, des appels à projets dans le cadre extrascolaire, ainsi que des rencontres entre élèves et spécialistes. Le projet se conclura par une restitution publique mettant en valeur les productions réalisées par les élèves durant l'année. De plus, le service écoles-médias (SEM), propose une exposition itinérante et interactive *L'IA et nous*, destinée aux établissements du secondaire I et du secondaire II.

Des **documents de références et directives** sont rédigés dans plusieurs cantons romands afin de préciser les usages attendus de l'IA. **VD** met à disposition des documents de référence réunissant des recommandations et certaines règles à respecter, tandis que **NE** élabore une directive pour l'école obligatoire, disponible à l'automne, afin de préciser les usages attendus, tant pour la préparation de l'enseignement et la gestion scolaire que pour les apprentissages des élèves. L'usage de l'IA concerne plus directement le cycle 3, dans une perspective d'éducation et de citoyenneté numériques, alors qu'aux cycles 1 et 2, il se situe surtout du côté du corps enseignant et, le cas échéant, des élèves dans des contextes précis et encadrés. Enfin, un cadre cantonal est également en cours d'élaboration dans le canton du **VS**.

Des **outils d'intelligence artificielle générative (IAg)** sont proposés dans deux cantons: **VD** introduit «IA in the box», un outil sécurisé, accessible seulement sur des ordinateurs hors ligne en classe, qui doit permettre aux élèves du cycle 3 d'expérimenter les possibilités offertes par l'IA. **FR** a opté pour Copilot, accessible en ligne avec un identifiant, y compris depuis la maison. De bons usages sont définis par les équipes pédagogiques visant à assurer un usage fondé pédagogiquement, responsable et adapté à chaque niveau de l'IAg.

La **formation des enseignantes et enseignants** se poursuit en Suisse romande, notamment dans les cantons du **VS**, de **VD** et de **GE**.

Dans le canton du **JU**, l'IA est au programme des réflexions dans la continuité de la mise en œuvre de son plan d'action sur le numérique.



Climat scolaire et prévention

Un climat scolaire serein favorise les apprentissages des élèves et leur épanouissement, ainsi qu'un cadre de travail adapté pour les enseignantes et enseignants. Les cantons romands y sont attentifs et mettent en place différentes mesures et dispositifs visant à le soigner.

Plusieurs cantons proposent de nouvelles mesures pour une meilleure **gestion des comportements difficiles** de certains élèves. En **VS**, un classeur numérique contenant une grille d'observation, des protocoles d'intervention progressive, ainsi que des conseils en matière de climat scolaire, de sanctions et de collaboration sera mis à disposition du corps enseignant de la scolarité obligatoire, dans un premier temps dans la région romande. Ce nouvel outil comprend également des fiches thématiques axées sur la gestion de classe, en particulier concernant les comportements difficiles et l'opposition. Le dispositif ERVE (enseignantes et enseignants ressources pour le vivre-ensemble) permet d'offrir des personnes formées pour la prise en charge d'élèves aux comportements difficiles; il s'élargit, avec une quarantaine d'ERVE (23.5 EPT) dans tout le Valais romand, avec également un projet-pilote analogue dans les écoles primaires de Viège et Naters.

VD poursuit le plan d'action pour faire face aux problèmes de comportement, initié en 2025-2026: sont prévus un renforcement de l'aide à l'intégration de la 1^{re} à la 4^e année, avec en particulier l'octroi provisoire de mesures renforcées rapidement (pour les élèves non encore diagnostiqués) ainsi que la pérennisation d'une période supplémentaire par classe de 1^{re}-2^e années et l'augmentation de 0.5 période (soit 1.5 période) par classe de 1^{re}-2^e années dès janvier 2027. Des formations et conférences sont également prévues durant l'année pour permettre aux enseignantes et enseignants d'être mieux préparés à la gestion des comportements difficiles. Enfin, d'autres mesures sont en préparation, telles que l'évolution du dispositif de Modules d'activités temporaires et alternatives à la scolarité (MATAS) et la création de classes pédago-thérapeutiques.

Toujours dans le cadre de la gestion des comportements difficiles, **VD** et **VS** mettent en place des classes ou espaces ressources, permettant d'accueillir des élèves et de leur proposer un soutien ponctuel dans une situation de crise ou plus régulier sur plusieurs jours, selon leurs besoins (cognitif, social, émotionnel...), sans perdre le lien avec la classe. Dans le canton du **JU**, la structure Repère accueille quant à elle des élèves de la 1^{re} à la 6^e année, temporairement exclus de leur classe.

Au **TI**, se poursuivent les efforts tant sur le plan de la prévention des difficultés que sur celui de la gestion des situations individuelles particulièrement délicates. L'accent est mis sur la question du respect et sur celle de la prévention et de la lutte contre les atteintes à l'intégrité de la personne. Sur le plan préventif, la formation

du corps enseignant et des directions d'établissements scolaires est en cours de renforcement, avec notamment une campagne de sensibilisation sur l'éducation affective et sexuelle, avec un volet préventif important en matière de violences. Une formation spécifique sur le thème des atteintes à l'intégrité de la personne est également en cours d'élaboration à l'intention des cheffes et chefs d'établissement, sur le modèle de celle destinée aux cadres de l'administration cantonale. De nouvelles activités complètent l'existant et seront mises en place à l'intention des élèves de tous les niveaux scolaires. En même temps, le dispositif de signalement obligatoire de tout comportement inadéquat de la part du personnel scolaire est en phase d'ajustement sur la base de l'expérience acquise depuis son lancement en 2023.



© AdobeStock

En **VS**, l'Observatoire cantonal de la jeunesse doit mener une recherche sur la question des comportements difficiles au cycle 1, afin d'en déterminer les causes et de pouvoir agir sur celles-ci en réseau avec les partenaires concernés.

Concernant l'**absentéisme**, **VD** met à disposition des enseignantes et enseignants la brochure *Absentéisme – prévenir – repérer – intervenir*. De son côté, **JU** déploie un protocole cantonal de gestion de cette problématique, reposant lui aussi sur trois étapes (détecter, analyser, accompagner); il charge les directions de la coordination avec les familles sur ce sujet.

Toujours pour contribuer à un climat scolaire serein, **VD** et **GE** proposent de faire évoluer **les règles de vie**, dans le but de clarifier le rôle et les responsabilités de chacun et chacune, d'harmoniser les pratiques entre établissements et d'en renforcer la cohérence. Visant à soutenir l'exercice de l'autorité éducative, ainsi qu'à renforcer l'action du département en matière de gestion des transgressions et de prévention de la violence (dont le harcèlement entre pairs), **GE** propose une révision du cadre légal relatif aux **règles** et aux **sanctions**, qui

prévoit notamment qu'une sanction éducative ou disciplinaire puisse être prononcée pour certains actes de violence commis entre élèves hors du cadre scolaire, lorsqu'un lien direct avec la vie scolaire est avéré.

GE tire par ailleurs un bilan positif de l'harmonisation des sanctions liées à l'usage du smartphone au cycle d'orientation, entrée en vigueur durant l'année 2025-2026. Une baisse progressive au fil de l'année est observée, signe que les élèves ont peu à peu intégré l'interdiction. Ce dispositif est reconduit à l'identique en 2026-2027 et s'accompagne d'apports pédagogiques sur l'utilisation des outils numériques réalisés dans le cadre de différentes disciplines, notamment de l'Éducation numérique.

Au **TI**, en mars 2026, les nouvelles directives relatives aux appareils mobiles personnels ont été mises en place, étendues pour la première fois à l'ensemble de l'enseignement obligatoire. Elles prévoient que les appareils mobiles personnels des élèves restent éteints et hors de vue pendant toute la journée scolaire et sur l'ensemble du périmètre de l'établissement. Parallèlement, l'importance de l'éducation à une utilisation consciente, responsable et sûre des technologies a été réaffirmée, avec la conviction que la réglementation doit s'accompagner d'une action éducative destinée aux élèves et d'une collaboration avec les familles. De plus, une grande attention est également accordée à la promotion d'expériences « alternatives », par exemple d'immersion dans la nature ou, plus généralement, sur le territoire, d'expériences qu'un nombre croissant d'enfants et d'adolescents ne vivent plus dans leur vie privée.

Les cantons continuent de renforcer leurs dispositifs contre le **harcèlement**. En **VS**, on poursuit la formation des établissements à la méthode de la préoccupation partagée ainsi que celle des médiatrices et médiateurs à la prise en charge des enfants victimes de harcèlement. Cette problématique est également portée par les enseignantes et enseignants pour le vivre ensemble (ERVE), dispositif qui s'élargit à de nouveaux établissements. La thématique est aussi inscrite dans la loi sur l'école valaisanne (LEV) en préparation (voir ci-dessous), tout comme dans le canton de **GE** souhaite également l'inscrire dans sa loi.

La qualité du climat scolaire repose aussi sur un **environnement où l'on se sent en sécurité et respecté**. Les cantons proposent différents projets permettant de soigner le vivre ensemble et en particulier le respect de toutes et tous. Les élèves genevois (**GE**) seront sensibilisés tout au long de l'année aux questions du **racisme**, des **discriminations** ou des **stéréotypes** grâce à des ressources pédagogiques et des événements ponctuels (projections de film, tables rondes, expositions). Dans le secondaire II, les formations des formateurs et formatrices en entreprise et des commissaires d'apprentissage ont également été révisées afin de mieux les sensibiliser aux différentes formes de discrimination

et de leur donner des outils pour les identifier et les aborder. Par ailleurs, dans le cadre des championnats européens de para sport qui se dérouleront à Genève en août 2027, des élèves genevois auront l'occasion de développer des compétences motrices de manière différente et de découvrir le monde du handicap. Il s'agit ainsi de **lutter contre les stéréotypes et de favoriser l'empathie, l'inclusion et la compréhension des difficultés vécues par autrui**. Dans le canton de **VD**, un plan d'action sur **l'égalité entre les filles et les garçons** permet de visibiliser des propositions déjà existantes et de déployer de nouvelles mesures touchant différents aspects liés au parcours scolaire, comme la formation du corps enseignant ou l'orientation professionnelle. **TI** signale que la culture du **respect**, encouragée depuis des années, doit avant tout passer par les mots. L'école dispose d'une marge de manœuvre pour inviter à « bien » parler, pour aborder cette question, pour former les élèves à adopter un ton courtois et respectueux. Il faut toutefois un effort de la société tout entière.



© AdobeStock

L'expérimentation par les élèves de **structures participatives** constitue également une composante importante d'un climat scolaire sain. Des initiatives dans ce sens sont ainsi proposées dans les cantons romands. Dans le canton de **FR**, 68 élèves de 11^e année, francophones et germanophones, représentant les 23 cycles d'orientation (CO) du canton de Fribourg, ont débattu de diverses thématiques scolaires, dont l'organisation des classes au cycle d'orientation. Ce débat s'inscrit dans le projet 11-11-11 initié par le département et a abouti à la votation, par les élèves, d'une résolution demandant au département de la formation d'analyser et évaluer les différents modèles d'organisation des classes au cycle 3. Ce mandat est traité dans le cadre de la révision actuelle de la loi scolaire demandée par le Grand Conseil. Dans le canton de **VD**, la troisième édition de la Semaine de la citoyenneté permettra aux élèves d'expérimenter un « vote à blanc » tandis que des ressources pédagogiques et extrascolaires sont disponibles toute l'année sur un site dédié : www.semaine-citoyennete-vaud.ch.

Enfin, concernant la **relation familles-école**, des solutions numériques pour faciliter la communication

sont testées par les cantons de **VS** et **VD**. Le **VS** lance *Schoolinked*, une plateforme adoptée par plusieurs établissements dès la rentrée et qui se déploiera progressivement dans l'ensemble du canton. **VD** a développé une application, utilisée dans un premier temps dans un établissement primaire. Elle sera déployée à plus large échelle au cours de cette année scolaire, une fois que la gestion des absences sera intégrée. D'autres fonctions seront également intégrées par la

suite, tels que l'horaire et l'emploi du temps de l'élève, la visibilité des résultats scolaires et la déclaration des projets post-obligatoires. Dans le canton de **GE**, un nouveau Bulletin est proposé par l'Office médico-pédagogique pour les élèves de l'enseignement spécialisé, afin de rendre plus visibles les progrès réalisés dans les différents domaines d'apprentissage et d'offrir aux familles une information claire, régulière et structurée sur l'évolution de leur enfant.

Santé et bien-être

Les **fortes chaleurs** qui ont marqué l'été 2026 ont nui aux conditions d'enseignement dans de nombreux établissements en Suisse romande. Cette rentrée est l'occasion de faire le point sur ce qui a été entrepris et de proposer de nouvelles mesures. Les cantons de **GE** et **VD** prévoient de réaliser une cartographie des établissements afin d'identifier les besoins, qui peuvent différer, en particulier selon le lieu, le bâtiment, etc. Les résultats doivent, dans un premier temps, servir à anticiper les besoins et, notamment, à tester des solutions telles que des ventilateurs de plafond ou des protocoles de refroidissement. La végétalisation de préaux, comme réalisée dans quelques établissements, constitue également une option pour limiter les îlots de chaleur. Par ailleurs, les projets de rénovation et de nouvelles constructions intègrent désormais des standards adaptés aux changements climatiques. Enfin, le nouveau calendrier scolaire du canton de **GE**, en repoussant la rentrée de neuf jours, pourrait également contribuer à limiter les effets des fortes chaleurs estivales.



© AdobeStock

Le canton de **VD** présente quelques résultats de l'**étude UniDiv** (Recherche sur les questions de sécurité, d'inclusivité et de durabilité dans les espaces sanitaires des écoles et des vestiaires des salles de gymnastique vaudoises): plus 90% des élèves vaudois ne se douchent pas après la gym et environ 15% évitent les sanitaires scolaires. Des recommandations sont émises pour remédier à ces situations et assurer un environnement plus sécurisant et pacifié, qui misent notamment sur l'amélioration du sentiment d'intimité, sur une surveillance passive par des adultes à proximité ou sur la gestion de la fréquentation en termes de temps et d'accessibilité.

L'école du XXI^e siècle dans des infrastructures du XX^e siècle

Communiqué de presse du Syndicat des enseignant-es romand-es et de l'Association faitière des enseignantes et enseignants suisses (LCH) (13.08.26)

Le SER et la LCH alertent sur l'inadaptation d'une partie du patrimoine scolaire suisse aux exigences de l'école actuelle. Ils soulignent que les bâtiments influencent directement des paramètres importants pour les apprentissages, le bien-être des élèves et les conditions de travail du personnel: la qualité de l'air, l'acoustique, la luminosité et la flexibilité des espaces. Les fortes chaleurs mettent particulièrement en évidence les limites des infrastructures existantes et la nécessité de mieux suivre les conditions climatiques dans les salles de classe. Les deux organisations appellent les autorités à établir un état des lieux du patrimoine scolaire, à intégrer systématiquement les besoins pédagogiques et climatiques dans les projets de construction et de rénovation, à associer les utilisateurs et utilisatrices à leur conception et à renforcer la résilience climatique des établissements.

https://le-ser.ch/wp-content/uploads/2026/08/2026-08-13-Communiqué-de-presse_SER_Patrimoine.pdf

Le canton de **GE** complète le programme **d'éducation à la vie affective et à la santé sexuelle** par deux nouveaux cours: *Mon corps, ma bulle* (3^e année) favorise le développement des compétences psychosociales (connaissance de soi, régulation des émotions, relations interpersonnelles, empathie, communication) et travaille les bases du consentement; *Où je suis, la puberté* (7^e année) traite principalement du processus pubertaire et de ses enjeux aux niveaux biologique, psychologique et social.

Le canton de **VD** s'engage à valoriser **la place du sport et du mouvement à l'école** dans la perspective de la promotion de la santé. Il s'agit de mettre l'accent sur leurs effets bénéfiques sur la qualité de vie, la santé physique et mentale, en renforçant des programmes existants et visant à développer les compétences des élèves aussi bien par la pratique sportive (persévérance et esprit d'équipe), que par l'éducation nutritionnelle.



D'autres initiatives sont mises en place dans les cantons romands pour promouvoir la santé et le bien-être à l'école :

VS émet des recommandations sur le **poids du sac à dos**. En effet, il souhaite prévenir les charges excessives et favoriser les bonnes habitudes en développant les capacités d'organisation des élèves dès la rentrée, en limitant le matériel demandé chaque jour au strict nécessaire, en encourageant l'utilisation de casiers et en associant les familles au choix et à la préparation du sac.

VS et GE : Des cours de **premiers secours** sont introduits dès cette année, pour les élèves de la 1^{re} à la 10^e année en **VS** et pour les élèves de 7^e et 11^e années dans le canton de **GE** (s'ajoutant au cours de 10^e déjà en place).

GE : Un projet pilote sur la **prévention du tabagisme** au cycle d'orientation est soutenu par le département :

Compétences scolaires : renforcer les bases

Des compétences essentielles

Le renforcement des compétences de base reste une priorité pour les cantons latins, en particulier l'apprentissage de l'orthographe et de la lecture. En plus des nouveaux Moyens d'enseignement romands (MER) de français, qui offrent déjà une réponse efficace pour accompagner les élèves vers une meilleure maîtrise de l'orthographe, les cantons proposent des mesures supplémentaires.

Afin de renforcer les effets du nouveau MER de français, **VD** propose le dispositif *Histoire de mots*, permettant d'identifier les besoins des élèves en ce qui concerne l'apprentissage de la lecture et de l'écriture (dont l'orthographe) et d'agir très tôt pour limiter les écarts d'apprentissage. Ce dispositif est mis en place cette année sous forme de pilote dans plusieurs classes de 3^e année. Il sera ensuite déployé progressivement dans tout le canton. Une formation pour le corps enseignant, des ressources ainsi que la participation des bibliothèques scolaires, qui proposent de nombreuses animations, sont également prévues dans les années

Free.Fair.Future.École propose un kit pédagogique clés en main pour les enseignantes et enseignants et/ou la mise en place d'un projet d'établissement via des mesures structurelles durables. Un projet pilote de **médiation animale** avec la présence ponctuelle d'un chien accompagné d'une travailleuse sociale est mené dans un établissement genevois, avec pour objectif d'aider à la gestion du stress et des émotions, tout en renforçant l'empathie et la responsabilisation des jeunes. Enfin, d'autres projets pilotes sont déployés dans le canton pour favoriser une **bonne santé mentale** : le programme *Hors-Piste* sera mis en œuvre dans le reste des écoles primaires volontaires, ainsi qu'au cycle 3, au secondaire II et dans certaines classes de l'enseignement spécialisé. Le programme *Mindmatters* sera mis en place dans un établissement du cycle 3 et le programme *Stress ? On fait face !* poursuivra son déploiement initié au printemps 2026.

FR prévoit des mesures en faveur de la santé des enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire. Souvent concernés par la question de la gestion du stress et l'entretien du bien-être au travail, une formation, *Vivant-e dans ma pratique*, leur est proposée, afin de réfléchir sur eux-mêmes, de se relier à leurs valeurs et de repiloter consciemment leur pratique. Par ailleurs, plusieurs enquêtes et travaux de groupes de travail ont été menés sur des thématiques liées aux conditions de travail des enseignantes et enseignants. Les rapports rédigés sont discutés, certaines adaptations nécessaires sont relevées et des recommandations d'action doivent être proposées à la Conseillère d'état.

à venir. **VD** mène ces travaux de mise en œuvre du modèle de la Réponse à l'intervention (RàI) en collaboration avec la CIIP.

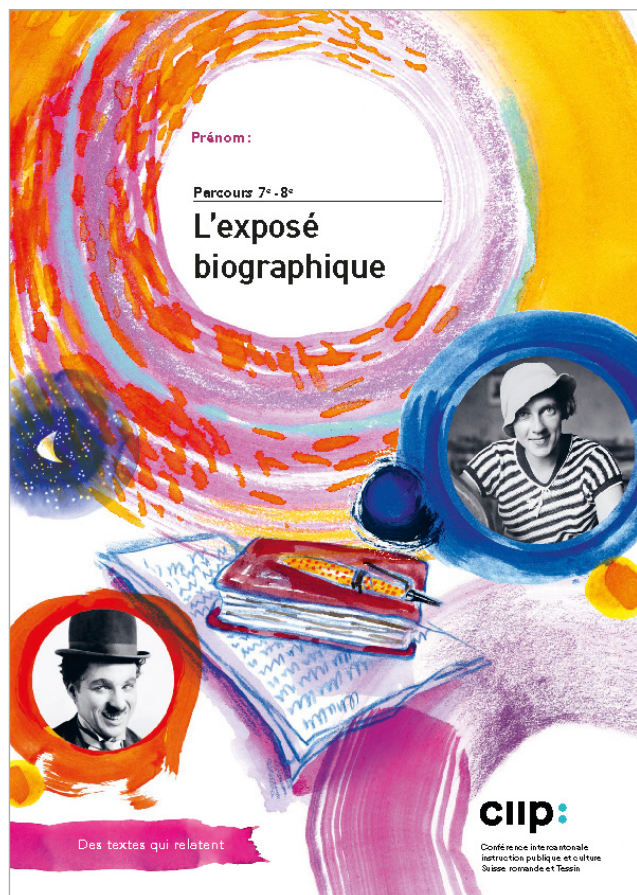
Le canton du **JU** introduit cette année une **plateforme numérique interactive** mettant à disposition des enseignants et enseignantes des ressources évolutives. Au moins une leçon hebdomadaire, fractionnée ou non, sera consacrée à l'enseignement explicite de l'orthographe.

Le programme *L'odyssée des mots*, lancé l'année dernière par le canton de **GE**, se poursuit en 2026-2027. Il vise à **multiplier au quotidien les occasions de lire, d'écrire et de s'exprimer à l'oral, en français comme dans l'ensemble des disciplines** (correction systématique de l'orthographe et de la syntaxe dans les travaux des élèves, pratique régulière de l'expression écrite et de la dictée, développement du lexique et des compétences orales). Du 26 au 30 avril 2027, une semaine thématique sera consacrée à la mise en valeur du français, avec notamment un concours d'éloquence, de la lecture à voix haute, du théâtre et

de l'improvisation afin de renforcer les compétences oratoires des élèves, et une grande dictée proposée aux classes volontaires. La lecture est aussi à l'honneur de l'action *Silence on lit!*, pratiquée depuis 2017 dans de nombreux établissements genevois. À l'occasion d'une « flashmob », prévue à trois reprises à l'automne 2026, ce quart d'heure de lecture silencieuse se déplacera exceptionnellement dans le train, où des classes se réuniront pour montrer qu'on peut lire partout, tout le temps.

Ressources et moyens d'enseignement

Dès cette rentrée, les **nouveaux Moyens d'enseignement romands de français** sont introduits en 8^e année et sont ainsi disponibles pour les cycles 1 et 2. De plus, dans le canton de **GE**, une phase test du nouveau manuel est en cours en 9^e année dans les cinq établissements qui mettent en œuvre le projet pilote de tronc commun. Ils sont également testés dans le canton de **FR**, afin de préparer la formation des enseignantes et enseignants qui les mettront en œuvre dès l'année prochaine. Enfin, les nouveaux Moyens d'enseignement romands de français sont mis en lumière dans une exposition immersive, réalisée par la CIIP et intitulée *Comment enseigne-t-on le français aujourd'hui en Suisse romande?* accueillie du 10 août au 16 octobre 2026 par la médiathèque du service écoles-médias de **GE**.



Concernant les autres disciplines, **JU** et **GE** annoncent l'utilisation en 11^e année des nouveaux **Moyens d'enseignement romands de Mathématiques**.

GE introduit de plus trois manuels permettant de compléter l'enseignement de l'**Éducation numérique** de la 1^{re} à la 11^e année: *Éducation numérique 7P-8P*, *Sciences appliquées 10^e*, *Éducation aux médias et à l'image 11^e*; des activités sur le fonctionnement et les usages de l'IA sont y proposées de la 5^e à la 11^e année. Enfin, un ouvrage d'**Activités créatrices et manuelles 9^e** est également introduit.

Enseignement des langues et échanges linguistiques

Suite à un projet pilote, **FR** initie une **filiale bilingue** à l'école francophone de la Vignettaz, avec l'ouverture d'une classe de 3^e année bilingue. Les objectifs pédagogiques poursuivis seront ceux du Plan d'études romand (PER). Afin de favoriser un apprentissage immersif des deux langues, la moitié du temps d'enseignement sera dispensée en allemand.

Dès cette rentrée scolaire, l'enseignement de l'Allemand se fera déjà à partir de la 8^e année au **TI** (auparavant, il commençait en 9^e année) avec un nouveau moyen d'enseignement. L'enseignement a été organisé de manière à ce que l'apprentissage puisse se dérouler sur quatre ans, selon une progression graduelle et cohérente sans entraîner une augmentation de la charge de travail scolaire globale pour les élèves.

En **VS**, le Bureau des **échanges linguistiques** lance le projet « Premiers pas – Los! », qui permettra aux élèves de 7^e-8^e années d'effectuer des échanges virtuels avec des classes de l'autre région linguistique du canton.

Les cantons latins réaffirment leur engagement en faveur des langues nationales dès l'école primaire

Communiqué de presse de la CIIP du 12 juin 2026

Face aux débats alémaniques sur le report de l'apprentissage du français au secondaire, jugé inacceptable par la CIIP, celle-ci soutient la déclaration d'octobre 2025 de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), réaffirmant ainsi la nécessité d'enseigner une langue nationale et l'anglais dès l'école primaire. Consciente de la difficulté de l'apprentissage de l'allemand, la CIIP choisit de travailler sur l'amélioration de cet enseignement. Dans cette perspective, elle prépare un plan d'action et s'engagera sur plusieurs axes: améliorer la formation des professionnels chargés d'enseigner l'allemand; dynamiser l'enseignement de l'allemand; valoriser l'allemand auprès des élèves et de leurs parents; développer encore davantage les échanges linguistiques. Enfin, la CIIP se réjouit du dialogue constructif entre cantons au sein de la CDIP ainsi qu'avec la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider, qui lui permettent de fonder l'espoir que les démarches en cours permettront aux jeunes de toute la Suisse de continuer à se familiariser tôt avec une autre langue nationale. Il en va de la qualité de la formation en Suisse et du vivre-ensemble dans notre pays.

La **mobilité** est encouragée au secondaire II dans le canton de **GE** avec différents programmes tels que *Apprentissage+One* (respectivement 5 mois en Allemagne et 5 mois en Irlande), *NextStep* (stage de

trois à six mois au sein d'entreprises et d'institutions reconnues) et *EL&M Erasmus+* (pour les gymnasiennes et gymnasiens en filière bilingue).

École à visée inclusive

Les cantons romands continuent de faire évoluer leurs systèmes scolaires pour mieux répondre à la diversité des besoins des élèves et, ainsi, aux conditions d'une école à visée inclusive.

Dans le canton de **NE**, le Conseil d'État présentera prochainement au Grand Conseil un **rapport sur la stratégie cantonale en matière de pédagogie spécialisée** et de mesures de soutien pour les élèves, en réponse à plusieurs objets parlementaires. Ce rapport réactualisera le concept cantonal de pédagogie spécialisée, fera évoluer le cadre légal en la matière, actualisera le dispositif de mesures ordinaires et renforcées et précisera les principes d'allocation des ressources. L'objectif est de garantir un accès plus transparent et équitable aux mesures de soutien, de mieux adapter l'encadrement aux besoins éducatifs des élèves et de stabiliser le dispositif entre classes régulières, espaces complémentaires et classes spécialisées.



© AdobeStock

Le canton de **GE** met en œuvre plusieurs mesures visant à **réduire les délais d'attente pour l'accès à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers**. Il s'agit d'une part de clarifier les demandes et les procédures et, d'autre part, de favoriser la proximité, grâce à l'accueil proposé par les psychologues intervenant dans les établissements du secondaire I et du secondaire II, qui peuvent évaluer, proposer une prise en charge brève sur place ou orienter vers les ressources plus adaptées. Par ailleurs la mission d'accompagnement et de conseil proposée par les équipes thérapeutiques de ressources (ETR) aux établissements se poursuit, permettant de réfléchir avec les équipes pédagogiques à la mise en place d'outils favorisant le développement langagier, psychomoteur et psychoaffectif.

Plusieurs cantons romands **font évoluer leurs structures existantes ou en ouvrent de nouvelles** afin

d'adapter le dispositif aux besoins des élèves et aux effectifs croissants. La « classe de langage » dans le canton de **FR** devient « classe d'enseignement spécialisé » ; alors que ces classes accueillaient principalement des élèves présentant des troubles sévères du langage, elles prennent aujourd'hui en charge des élèves aux besoins éducatifs particuliers variés. Dans le canton de **GE**, de nouveaux dispositifs permettront d'accueillir 10 à 15 élèves, renforçant l'offre d'enseignement spécialisé qui voit une augmentation des effectifs ; il s'agit de classes intégrées (CLI) qui ouvriront dans plusieurs établissements, ainsi que de deux écoles de pédagogie spécialisée et une école de formation professionnelle.

Qu'en est-il de l'école inclusive ? Plus de 10 000 enseignants s'expriment

Communiqué de presse de l'Association faîtière des enseignantes et enseignants suisses (LCH) (13.08.26)

Un sondage représentatif mené auprès de plus de 10 000 enseignants de Suisse alémanique donne un aperçu de leur position sur l'école à visée inclusive. Publié par le LCH, il révèle une opinion partagée : les enseignantes et enseignants se répartissent entre un camp favorable (51%) et un camp sceptique (48%). Selon la présidente du LCH, ce scepticisme ne traduit pas un manque de volonté mais des ressources insuffisantes ou mal réparties. En effet, les personnes interrogées estiment qu'il y a un retard à rattraper, notamment sur des aspects importants tels que la rapidité des diagnostics ainsi que les ressources financières, humaines et temporelles. Lorsque ces conditions sont remplies, elles perçoivent l'école inclusive de manière positive. Le LCH propose cinq pistes : accélérer les diagnostics, rendre les ressources plus flexibles, réduire la taille des classes, renforcer le personnel et la coopération, créer des structures séparées temporaires.

https://le-ser.ch/wp-content/uploads/2026/08/2026-08-13-Communiqué-de-presse_LCH_Ecole-inclusive.pdf

Le **co-enseignement** ou la **co-intervention** se développent notamment dans les cantons de **FR** et **GE**, afin de soutenir le corps enseignant dans la gestion des classes hétérogènes. À **FR**, les établissements qui choisissent cette forme d'enseignement se font accompagner afin de renforcer les compétences nécessaires. À **GE**, le dispositif vise notamment à faciliter l'entrée en scolarité de l'ensemble des élèves au sein de leur école de quartier, et est déployé dans de nouvelles classes de 1^{re}-2^e années.

JU : L'accompagnement des élèves à profil TSA (troubles du spectre de l'autisme) se renforce par une structure pilote mise en place dans les premiers degrés.

GE : Dans le domaine de l'évaluation, les possibilités d'aménagement formels sont élargies dans les

évaluations de référence pour les élèves qui en bénéficient en classe (cf. rubrique « Évaluation », ci-dessous). Un nouveau bulletin scolaire destiné aux élèves de l'enseignement spécialisé est également proposé (cf. rubrique « Climat scolaire », ci-dessus).

Gouvernance, réformes et changements structurels

Des **révisions de textes législatifs** sont en cours dans plusieurs cantons romands. Dans le canton de **NE**, la gouvernance de l'école obligatoire fait l'objet d'un rapport qui a pour but de clarifier la répartition des tâches entre canton et communes et d'assurer une politique scolaire plus lisible et équitable dans le canton. Ce rapport doit être présenté au Grand Conseil, en réponse à la motion interpartis « Révision du mode de gouvernance de l'école obligatoire ».

Dans le cadre de la **réforme du cycle 3** (cycle d'orientation) de **GE**, un projet pilote de tronc commun en 9^e année commence cette année dans cinq établissements. Les élèves sont réunis dans des classes indépendamment de leurs résultats scolaires. De plus, en Français et en Mathématiques, des groupes de besoin sont organisés en fonction des thématiques traitées en classe et adaptés aux besoins des élèves, permettant une plus grande différenciation sur une partie des heures d'enseignement. Tous les élèves travailleront les

mêmes objectifs d'apprentissage et seront soumis aux mêmes évaluations, mais les activités, les explications ou l'accompagnement pourront varier afin d'aider chacun et chacune à progresser. Le choix de l'orientation scolaire est ainsi repoussé à la fin de la 9^e année. Le **TI** fait de même pour la 10^e année.

Des réformes sont en cours dans les cantons romands concernant la **maturité gymnasiale**, notamment en rapport avec les nouvelles exigences fédérales en la

Trois lois sont devant le parlement dans le canton du **VS**. Il s'agit de la loi sur l'école valaisanne (LEV), de la loi sur l'enseignement du degré secondaire II et de la loi sur l'enseignement privé, qui visent à conserver les forces de l'école valaisanne tout en lui permettant de répondre aux défis actuels et à venir : ils clarifient les rôles de chaque acteur (État, commune, école, parents et partenaires privés) et permettent une meilleure prise en compte des besoins de tous les élèves.

Dans le canton de **FR**, l'interdiction des téléphones portables dans le périmètre scolaire, décidée par le Grand Conseil en décembre 2025, fait actuellement l'objet de travaux en vue de sa mise en œuvre. Une révision totale de la loi sur la scolarité obligatoire pourrait notamment permettre d'en inscrire les modalités dans le cadre légal cantonal.

Plusieurs cantons mentionnent des **réformes et changements structurels** qui entrent en vigueur dès cette rentrée scolaire.

matière. **NE** et **VD** présentent l'état d'avancement des travaux, qui impliquent également dans ces deux cantons de passer d'un cursus en trois ans à quatre ans. Dans le canton de **GE**, le nouveau cursus de maturité gymnasial entrera en vigueur à la rentrée 2027-2028. Il intègre le numérique, le développement durable et la citoyenneté dans toutes les disciplines, et impose à chaque élève la réalisation d'un projet d'engagement pour le bien commun en dehors du temps scolaire. Dans le canton de **FR**, la nouvelle grille horaire du projet Matu2027 a été présentée en février 2026, et les travaux sur la mise en œuvre concrète se poursuivent cette année, pour une entrée en vigueur à la rentrée 2027-2028 également.

Concernant les **maturités spécialisées** dans le canton de **FR**, un stage de six semaines en début de formation est généralisé pour la maturité spécialisée pédagogie. La maturité professionnelle de commerce est réformée, avec, notamment, l'introduction d'un même examen pour les écoles de commerce à plein temps et la formation duale, coordonné au niveau cantonal. En **VS**, une nouvelle ordonnance cantonale entre



© AdobeStock

en vigueur, modifiant les conditions d'admission et instaurant un seul examen par région linguistique pour chaque orientation.

FR : L'audit du Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF), publié en juin 2025, a permis de concrétiser plusieurs changements et de préciser la vision, les missions et la **nouvelle organisation du service**. Entre janvier et mars 2027, le service ira à la rencontre de l'ensemble des 3 800 collaborateurs et collaboratrices lors de séances plénières, afin de présenter ces évolutions et de réaffirmer les orientations du SEnOF.

Au **TI**, l'Observatoire des enseignantes et des enseignants (*Osservatorio docenti*) est un dispositif permanent mis en place fin 2024, visant à suivre les évolutions démographiques et leurs implications pour le système scolaire. Il analyse les données – issues d'enquêtes ponctuelles, de bases de données administratives, de statistiques fédérales et cantonales – afin d'identifier les tendances, les enjeux et les opportunités, en offrant un tableau clair et actualisé tant sur l'évolution démographique des élèves que sur les besoins en personnel enseignant. Il s'agit d'un outil qui doit permettre aux responsables politiques de définir des réponses et des priorités, en tenant également compte de l'évolution des besoins des élèves et de l'avenir professionnel des enseignants et enseignantes. Le premier rapport a été transmis au Parlement en septembre de l'année dernière, puis rendu public. Le deuxième rapport, plus détaillé, sera prêt à l'automne.

Au **TI**, la procédure d'engagement des enseignantes et des enseignants est en cours de révision. Il s'agit d'un processus complexe qui devra permettre de gérer des situations très variées et couvrir les besoins de tous les degrés scolaires.

JU : La nouvelle **grille horaire** renforce l'enseignement des langues et réforme les options.

Les cantons de **GE** et **NE** font état de **rénovations ou de projets de rénovation de bâtiments scolaires**, mentionnant tous deux l'intégration de mesures pour limiter les effets de la chaleur. Dans le canton de **GE**, des agrandissements grâce à des surélévations ou à des extensions pavillonnaires sont réalisées ou en cours, et de nouveaux bâtiments pour la formation professionnelle et des écoles de pédagogie spécialisée s'ouvrent cette année. Dans le canton de **NE**,

ces projets concernent exclusivement les bâtiments de l'enseignement post-obligatoire appartenant au canton, en particulier la rénovation des infrastructures de ses gymnases.

Plusieurs **changements au niveau organisationnel** sont annoncés dans le canton de **GE** :

- Le calendrier scolaire sera modifié dès la rentrée 2027. Les élèves bénéficieront des ponts du Jeûne genevois (nouveau) et de l'Ascension (maintenu) ainsi que de vacances d'été légèrement prolongées (rentrée jeudi 26 août 2027). En contrepartie, les vacances de Pâques seront réduites à dix jours, comme avant 2022.
- Une nouvelle école primaire ouvre dans le quartier des Vernets, contribuant à une reconfiguration des établissements primaires pour mieux équilibrer les effectifs.
- Le projet EP21, qui concerne l'école primaire, est pérennisé. Il établit entre autres le découpage de l'année en deux semestres au lieu de trois, le passage à une note unique de Français au cycle 2 (5^e-8^e), remplaçant une note de Français I (communication) et une autre de Français II (fonctionnement de la langue) et une évolution des bulletins scolaires de 1^{re} et 2^e années permettant de mieux prendre en compte les spécificités et le rythme d'apprentissage des jeunes élèves.
- La mise en place de l'horaire continu est un projet qui se construit progressivement, avec pour objectif de lancer des projets pilotes à la rentrée 2027. Il s'agit de repenser la journée et la semaine scolaire, en concentrant les temps d'apprentissage le matin, en ajoutant le mercredi matin pour le cycle 1 et en raccourcissant la pause de midi. L'après-midi pourrait ainsi offrir davantage de place au sport, à la culture, aux arts ou encore aux devoirs.
- Dès la rentrée 2026-2027, les élèves de 1^{re} année du secondaire II (tous les gymnases et plusieurs écoles de culture générale) peuvent désormais bénéficier du dispositif Sport-Art-Étude (SAE). Les élèves du cycle 3 qui ne sont pas en SAE mais qui ont une pratique de sport/danse/cirque à haute intensité peuvent bénéficier d'une dispense des cours d'éducation physique, comme c'est déjà le cas au secondaire II.

Durabilité

L'éducation au développement durable est le sujet de diverses initiatives en Suisse romande. Les cantons de **FR** et de **VD** valorisent des activités en cours dans ce domaine. Elles ont en commun de favoriser l'expérience vécue et les processus participatifs permettant aux élèves de prendre part à des sorties ou de contribuer

à des projets de réaménagement d'espaces scolaires tels que les préaux. De plus, les établissements vaudois disposent tous d'un référent ou d'une référente durabilité et deux vidéos ont été réalisées par le département pour montrer des exemples inspirants de réalisations par des écoles dans le domaine du développement

durable. Dans le canton de **FR**, la 4^e Semaine du climat invite les enseignantes et enseignants à s'engager pour la durabilité en choisissant un ou plusieurs défis, tels

qu'organiser une sortie ou une rencontre inspirante ou réduire l'empreinte carbone de la mobilité de l'équipe enseignante.

Évaluation

JU : un projet de cinq ans est lancé pour clarifier et harmoniser les **pratiques d'évaluation**, dans la perspective de l'évaluation comme soutien à l'apprentissage. Une plateforme numérique, des conférences et des formations destinées au corps enseignant accompagnent la mise en œuvre. Par ailleurs, les **épreuves communes de 8^e année** seront remplacées par un nouveau dispositif d'orientation basé sur trois critères : les notes des deux semestres de 8^e année, l'avis de l'enseignant ou de l'enseignante et celui des parents. Des épreuves de giron organisées en novembre compléteront le dispositif, et le personnel enseignant sera accompagné durant l'année dans sa mise en œuvre.

GE : Dans le cadre des EVACOM (évaluations communes de référence) et des Tests d'attentes fondamentales

(TAF), les aménagements formels seront élargis pour les élèves qui en bénéficient en classe. Elles et ils pourront désormais recourir à des technologies numériques, en plus des aménagements déjà autorisés (« tiers temps supplémentaire » et « relecture des consignes »), afin d'assurer une cohérence entre les pratiques pédagogiques quotidiennes et les conditions des évaluations communes. Un bilan sera établi à l'issue de cette année test pour évaluer les perspectives et ajuster si nécessaire les modalités d'application. En outre, dans le cadre du déploiement de l'Éducation numérique au cycle d'orientation, une EVACOM d'Informatique est introduite en 11^e année pour la section CT (Communication et technologie).

Orientation et transition

Plusieurs nouvelles mesures sont proposées dans le domaine de l'orientation. **FR** et **GE** intègrent le développement des **compétences transversales** (*soft skills*) dans leurs cours d'information et d'orientation scolaire et professionnelle. **FR** a redéfini son cours en 9^e et 10^e années dans le but notamment de consolider ces compétences, d'aider les jeunes à mieux les révéler ainsi qu'à renforcer leurs connaissances des divers métiers, tandis que **GE** introduit ces mêmes compétences dans le cours de 11^e année, dans la continuité des travaux menés les années précédentes. **TI** poursuit le projet « Millestrade » avec ses nombreux événements, afin de promouvoir les opportunités offertes par la formation professionnelle. **GE** lance un nouveau site internet évolutif (apresleco.ge.ch), conçu pour faciliter l'accès à l'information, claire et structurée, sur les différentes voies de formation et sur leurs débouchés, et pour offrir des conseils pratiques aux parents pour accompagner leurs enfants dans le processus d'orientation.

Afin d'offrir un accompagnement et un soutien plus personnalisé et soutenu aux élèves sans solution à l'issue du cycle 3, le canton de **FR** a chargé un groupe de travail de proposer une « 12^e alternative ». Des modules de cette nouvelle 12^e année seront testés ce premier semestre de l'année 2026-2027 dans la perspective d'un projet pilote qui serait effectif pour la rentrée 2027-2028. Le canton de **GE** renforce quant à lui la formation préqualifiante destinée aux élèves sans solution à l'issue du cycle 3 ou ayant interrompu leur parcours au secondaire II, afin de mieux répondre aux besoins et projet de chaque jeune, grâce à des parcours de remobilisation et des modules d'accompagnement renforcés.



© AdobeStock

Au **TI**, afin de soutenir les 213 jeunes qui n'ont pas encore de solution après l'école obligatoire, le *Groupe opérationnel pour le placement en stage* a été réactivé. Les jeunes reçoivent un accompagnement dans la recherche d'une solution de formation, en favorisant les contacts avec les entreprises qui disposent encore de places d'apprentissage vacantes. Les actions de soutien se poursuivront jusqu'à fin octobre, dans le but de permettre à chaque jeune de s'insérer dans un parcours de formation ou, si nécessaire, dans une offre transitoire.

Enfin, les enseignantes et enseignants du cycle 3 sont concernés par des mesures qui leur sont proposées dans le canton de **FR**, afin de les sensibiliser aux réalités de la formation professionnelle duale. Dans cette perspective, chaque établissement du secondaire I bénéficie d'une journée pédagogique destinée à l'ensemble de ses enseignantes et enseignants pour découvrir le domaine de la formation professionnelle. Par ailleurs, un groupe de travail a pour mission d'élaborer des mesures concrètes pour les soutenir dans leur rôle clé en matière d'orientation.

La rentrée en chiffres

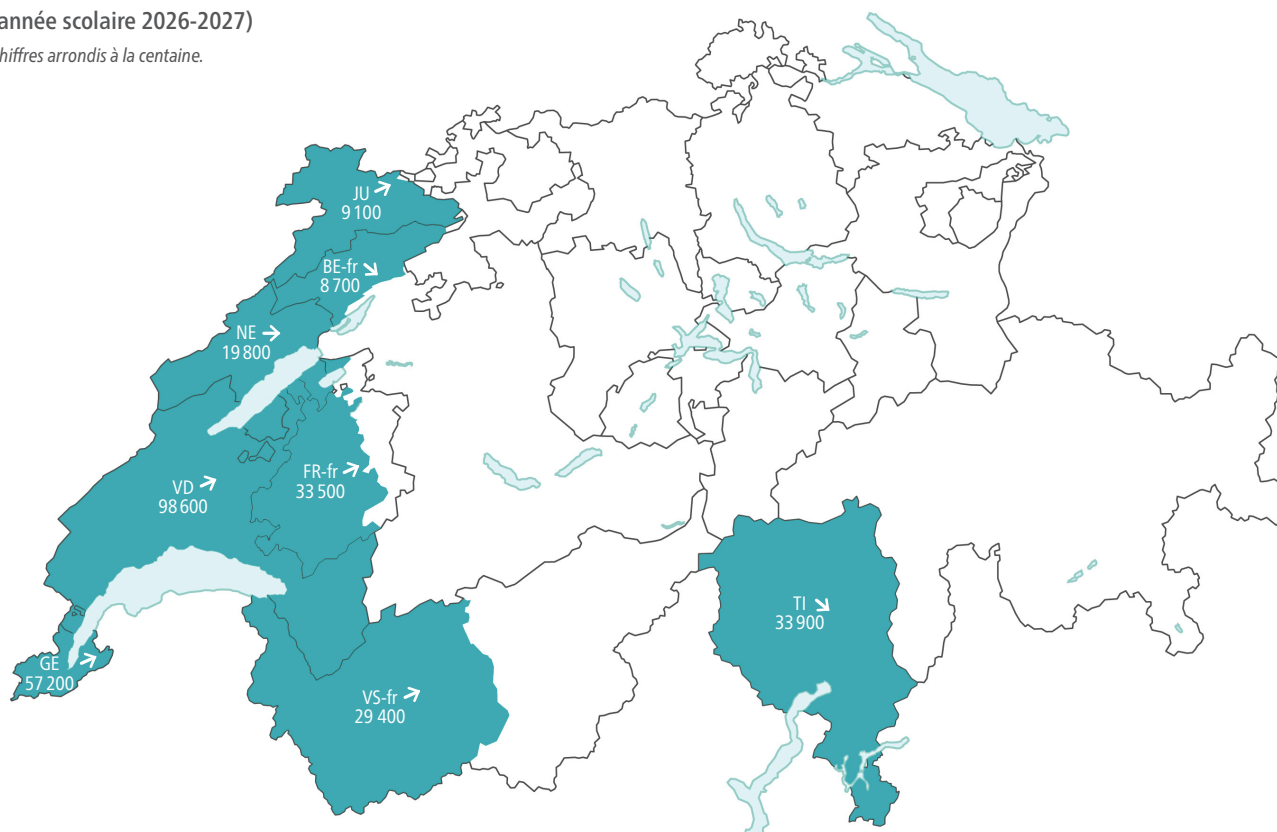
Environ 290 300 élèves ont fait leur rentrée à l'école obligatoire dans l'Espace latin de la formation, entre le 17 et le 31 août 2026 (289 600 pour l'année scolaire 2025-2026). La carte ci-dessous présente les effectifs mentionnés dans les communiqués de rentrée ou directement par les cantons. Ils sont basés sur des estimations souvent faites en juin au moment des enclassements. Les chiffres officiels sont disponibles au cours de l'automne sur les sites cantonaux respectifs.

Globalement, la majorité des cantons signale une hausse des effectifs des élèves, même si certains

observent un ralentissement de cette hausse. Font exception les cantons de **BE** et du **TI** qui connaissent, cette année, une diminution des effectifs. La baisse observée dans la partie francophone du canton de **BE** s'explique principalement par le changement d'appartenance cantonale de Moutier. Au **TI**, la diminution des effectifs au degré primaire, déjà observée depuis quelques années, se poursuit et la baisse de la natalité laisse supposer une diminution également pour les prochaines années. Cette diminution se répercutera au secondaire I dès l'année prochaine.

Estimation des effectifs des élèves à la rentrée (de la 1^{re} à la 11^e année) de l'Espace latin de la formation
(année scolaire 2026-2027)

Chiffres arrondis à la centaine.



POUR EN SAVOIR PLUS...

Informations officielles des cantons romands et du Tessin : 2026-2027

Calendrier des vacances scolaires pour quelques pays européens

CIIP : Recommandations pour une utilisation réfléchie et mesurée dans l'enseignement de l'intelligence artificielle générative